

**Exonhit S.A.**  
**(Anciennement Exonhit Therapeutics S.A.)**  
Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés

**AUDIT ET DIAGNOSTIC**  
14, rue Clapeyron  
75008 Paris  
S.A.R.L. au capital de € 182.938

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG Audit**  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Exonhit S.A.**  
**(Anciennement Exonhit Therapeutics S.A.)**  
Exercice clos le 31 décembre 2011

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Exonhit S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les principes, règles et méthodes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires sont décrits dans la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe à la rubrique 2.5 « Produits d'exploitation ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.
- Les principes, règles et méthodes comptables relatifs à l'évaluation des immobilisations sont décrits dans la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe à la rubrique 2.8 « immobilisations corporelles ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 21 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

AUDIT ET DIAGNOSTIC



Olivier Maurin

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Yves Jégourel

**EXONHIT SA**

**BILAN CONSOLIDÉ**  
(montants en milliers d'euro)

ACTIF	note	31 décembre 2011	31 décembre 2010	PASSIF	note	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Immobilisations incorporelles, nettes	5	6	142	Capital social		546	533
Immobilisations corporelles, nettes	6	655	1 282	Prime d'émission		96 783	95 432
Autres actifs à long terme	7	379	347	Réserve et résultats consolidés		(84 899)	(77 801)
				Autres		1 138	1 027
<b>Total actif à long terme</b>		<b>1 040</b>	<b>1 772</b>	<b>Capitaux propres</b>	<b>12</b>	<b>13 567</b>	<b>19 191</b>
				Fonds non remboursables et assimilés		-	6 522
				<b>Fonds non remboursables et assimilés</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>6 522</b>
Stocks	8	203	195	Provision pour risques et charges		632	1 534
Créances clients et comptes rattachés (nets)	9	1 031	1 173				
Subventions à recevoir		-	-	<b>Total provision pour risques et charges</b>	<b>14</b>	<b>632</b>	<b>1534</b>
Autres créances à court terme	10	2 404	2 515				
Valeurs mobilières de placement	11	5 331	20 445	Dettes de crédit-bail, part à plus d'un an		15	15
Disponibilités et équivalents de disponibilités	11	7 594	5 162	Produits constatés d'avance à long terme		20	0
				<b>Total dettes à long terme</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15</b>
				Dettes financières, part à moins d'un an		16	107
				Dettes de crédit-bail, part à moins d'un an		15	15
				Fournisseurs et comptes rattachés		18	66
				Dettes fiscales et sociales		19	904
				Produits constatés d'avance à court terme		20	1 736
							1 185
<b>Total actif à court terme</b>		<b>16 563</b>	<b>29 490</b>	<b>Total dettes à court terme</b>		<b>3 404</b>	<b>3 999</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>17 603</b>	<b>31 261</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>17 603</b>	<b>31 261</b>

**EXONHIT SA**

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**  
**(montants en milliers d'euro sauf nombre d'actions et données par action)**

	Exercice clos le 31 décembre 2011 12 mois	Exercice clos le 31 décembre 2010 12 mois
Produits de Recherche et Développement	4 978	8 077
Autres produits	11	94
Subventions de Recherche et Développement	3	247
<b>Total des produits</b>	<b>4 993</b>	<b>8 418</b>
 Dépenses de Recherche et Développement	(7 717)	(8 480)
Frais marketing et commerciaux	(1 508)	(1 334)
Frais généraux et administratifs	(3 863)	(5 578)
<b>Total dépenses opérationnelles</b>	<b>(13 088)</b>	<b>(15 392)</b>
 <b>Résultat opérationnel</b>	<b>(8 095)</b>	<b>(6 974)</b>
 Charges financières	(1 365)	(2 230)
Produits financiers	1 522	271
Gain (perte) de change (net)	227	(144)
 <b>Résultat Financier</b>	<b>384</b>	<b>(2 103)</b>
 Charges exceptionnelles	(491)	-
Produits exceptionnels	-	-
 <b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(491)</b>	<b>-</b>
 Résultat avant impôts	(8 202)	(9 077)
 Produits (charges) d'impôts	1 103	1 329
 <b>Résultat net</b>	<b>(7 099)</b>	<b>(7 748)</b>
 Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	33 670 511	33 082 489
 Résultat net de base par action	(0,21)	(0,23)
Résultat net par action (dilué)	(0,21)	(0,23)

EXONHIT SA

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES**  
**(Montants en milliers d'euro, sauf nombre d'actions et données par action)**

	Capital				Total capitaux propres	
	Nombre d'actions	Montant	Prime d'émission	Réserves consolidées	Autres	
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>26 670 034</b>	426	70 392	(53 424)	671	<b>18 066</b>
Augmentation de capital						0
Emission de nouveaux BSA						0
Exercice de BSA	65 516	1	188			189
Exercice des options de souscriptions d'actions	25 000	0	94			94
Frais d'opérations financières			(23)			(23)
Attribution d'actions gratuites	117 400	2	(2)			0
Résultat de la période				(8 925)		(8 925)
Variation des écarts de conversion					338	338
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>26 877 950</b>	<b>430</b>	<b>70 649</b>	<b>(62 351)</b>	<b>1 010</b>	<b>9 739</b>
Augmentation de capital	4 161 075	67	15 537			15 604
Emission de nouveaux BSA						0
Exercice de BSA	414 384	7	1 444			1 450
Exercice des options de souscriptions d'actions	227 450	4	817			821
Conversion d'Obligations Convertibles	1 076 923	17	6 983			7 000
Frais d'opérations financières			(1 201)			(1 201)
Attribution d'actions gratuites	20 500	0	0			0
Autres - Titres de l'entreprise consolidante					(143)	-143
Résultat de la période				(7 701)		(7 701)
Actions propres						0
Variation des écarts de conversion					(112)	(112)
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>32 778 282</b>	<b>524</b>	<b>94 230</b>	<b>(70 052)</b>	<b>756</b>	<b>25 458</b>
Augmentation de capital	463 097	7	1 424			1 431
Emission de nouveaux BSA						0
Exercice de BSA						0
Exercice des options de souscriptions d'actions	12 075	0	15			15
Conversion d'Obligations Convertibles						0
Frais d'opérations financières			(236)			(236)
Attribution d'actions gratuites	63 300	1	(1)			0
Autres - Titres de l'entreprise consolidante					(115)	(115)
Résultat de la période				(7 748)		(7 748)
Actions propres						0
Variation des écarts de conversion					387	387
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>33 316 754</b>	<b>533</b>	<b>95 432</b>	<b>(77 801)</b>	<b>1 027</b>	<b>19 191</b>
Augmentation de capital	782 718	13	1 475			1 487
Emission de nouveaux BSA						0
Exercice de BSA						0
Exercice des options de souscriptions d'actions						0
Conversion d'Obligations Convertibles						0
Frais d'opérations financières			(124)			(124)
Attribution d'actions gratuites	19 825	0	0			0
Autres - Titres de l'entreprise consolidante					41	41
Résultat de la période				(7 099)		(7 099)
Actions propres						0
Variation des écarts de conversion					71	71
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>34 119 297</b>	<b>546</b>	<b>96 783</b>	<b>(84 899)</b>	<b>1 138</b>	<b>13 567</b>

**EXONHIT SA**

**TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDEE**  
 (montants en milliers d'euro)

	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net	(7 099)	(7 748)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements des immobilisations corporelles	638	577
Amortissements des immobilisations incorporelles	128	130
Valeur nette comptable des immobilisations sorties	29	-
Dotations aux provisions pour clients douteux	-	93
Dotations aux provisions pour risques et charges	352	(64)
Dotations aux provisions pour risques Primes de Remboursement des Obligations OC	-	1 254
Reprise sur provisions pour risques Primes de Remboursement des Obligations OC	(1 254)	-
Charge d'intérêts d'emprunt d'Obligations OC	1 339	-
Autres	41	30
Variation du besoin en fonds de roulement :		
Stocks	(9)	(16)
Créances clients	142	(154)
Crédit d'impôt recherche	226	287
Autres créances à court terme	(122)	(81)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4	(410)
Dettes fiscales et sociales	(273)	343
Produits constatés d'avance à court terme	(164)	75
Produits constatés d'avance à long terme	-	(119)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(6 023)</b>	<b>(5 803)</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations	(149)	(220)
Cessions d'immobilisations	77	84
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(72)</b>	<b>(135)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital (nette des frais)	1 364	1 238
Remboursement d'emprunt d'Obligations Convertibles	(7 968)	-
Remboursement de dettes de crédit-bail	(66)	(129)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(6 670)</b>	<b>1 109</b>
Augmentation (diminution) des disponibilités et valeurs mobilières de placement	(12 765)	(4 829)
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités	84	191
Disponibilités et valeurs mobilières de placement à l'ouverture	25 607	30 245
<b>Disponibilités et valeurs mobilières de placement à la clôture</b>	<b>12 925</b>	<b>25 607</b>

**EXONHIT S.A. - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2011**  
Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

---

**NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES  
AU 31 DECEMBRE 2011**

SOMMAIRE	PAGE
1. NATURE DE L'ACTIVITE	2
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	3
3. ACCORDS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	8
4. ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2011	10
5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12
6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13
7. AUTRES ACTIFS A LONG TERME	13
8. STOCKS	14
9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	14
10. AUTRES CREANCES A COURT TERME	14
11. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT, TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	14
12. CAPITAL SOCIAL	15
13. FONDS NON REMBOURSABLES ET ASSIMILES	17
14. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE	18
15. ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL	19
16. DETTES FINANCIERES, PART A MOINS D'UN AN	19
17. INSTRUMENTS FINANCIERS	20
18. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	21
19. DETTES FISCALES ET SOCIALES	21
20. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	21
21. INFORMATION SECTORIELLE ET GEOGRAPHIQUE	22
22. EFFECTIFS	22
23. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	23
24. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	23
25. IMPOTS SUR LES SOCIETES	24
26. HONORAires DE COMMISSARIAT AUX COMPTES	25
27. TRANSACTIONS REALISEES AVEC DES PARTIES LIEES	25
28. DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION	25
29. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN	26
30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	27

## **1. NATURE DE L'ACTIVITE**

Exonhit est une société spécialiste de la médecine personnalisée qui développe des produits diagnostiques et thérapeutiques, pour son propre portefeuille dans le domaine des maladies neurodégénératives et du cancer, et en partenariat avec de grands groupes industriels et des centres hospitalo-universitaires.

La Société a été immatriculée le 20 novembre 1997. Depuis le 17 novembre 2005, Exonhit SA est cotée sur le marché NYSE Alternext à Paris (code ISIN : FR0004054427) et fait partie de l'indice NYSE Alternext OSEO Innovation. Exonhit publie en ligne ses informations sur le site : <http://www.exonhit.com>.

Présentation de la plateforme technologique :

La Société a mis au point des technologies propriétaires permettant d'exploiter l'épissage alternatif de l'ARN, un processus biologique complexe, qui joue un rôle reconnu dans les maladies. Cette expertise a permis à la Société de construire une plateforme de découverte de diagnostics innovants et de nouveaux médicaments.

L'épissage alternatif de l'ARN est un processus biologique naturel essentiel grâce auquel un seul gène peut donner naissance à plusieurs protéines. Des anomalies de l'épissage alternatif de l'ARN peuvent conduire à la production de différentes versions de protéines qui peuvent entraîner, ou contribuer, au développement de différentes maladies.

La Société a développé sous le nom de SpliceArray™ un procédé et des outils uniques qui permettent de mettre au point des biopuces capables d'identifier les anomalies de l'épissage alternatif sur l'ensemble d'un génome. Des versions spécifiques ont été développées pour couvrir le génome de l'homme, du rat et de la souris. Ces biopuces sont intégrées à la plateforme de découverte d'Exonhit qui, combinée à son savoir-faire pour identifier les séquences d'événements moléculaires et cellulaires associées aux maladies et difficilement détectables au moyen d'autres technologies, permet d'identifier de nouvelles cibles thérapeutiques et de nouveaux biomarqueurs.

Des brevets portant à la fois sur la plateforme de découverte et ses applications sont déjà accordés aux Etats-Unis et en Europe. Ces brevets couvrent non seulement la mise au point et la conception d'outils de recherche, notamment des biopuces, mais aussi leurs applications dans des domaines aussi fondamentaux que les diagnostics, les traitements médicamenteux personnalisés ou la détection d'effets indésirables.

Présentation du portefeuille de produits :

La Société exploite son savoir-faire et sa propriété intellectuelle dans deux domaines clés d'application : le diagnostic et le thérapeutique.

Cette exploitation est réalisée, d'une part, en menant ses propres développements dans le domaine des maladies neurodégénératives et des cancers et, d'autre part, dans le cadre d'accords de collaboration avec des laboratoires pharmaceutiques et des instituts de recherche comme Allergan, Pfizer, bioMérieux, et l'Institut Gustave Roussy.

La Société a deux produits avancés, AclarusDx™, son test sanguin pour la maladie d'Alzheimer développé en propre, et AGN0001, un candidat médicament pour le traitement des douleurs neuropathiques développé par Bristol Myers Squibb (BMS).

## EXONHIT S.A. - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2011

Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

Dans le domaine diagnostique, Exonhit a obtenu le marquage CE d'AclarusDx™ le 15 mars 2011. Dans ce cadre, la Société a signé un accord avec Almac Diagnostics Ltd, un laboratoire centralisé agréé, qui effectuera le test pour son compte. AclarusDx™ est actuellement en cours d'introduction dans des centres mémoire français dans le cadre d'une étude clinique observationnelle en vie réelle dont l'objectif est d'en finaliser le positionnement dans le processus actuel de diagnostic de la maladie d'Alzheimer. Une étude pilote du test est également en cours aux Etats-Unis pour en évaluer les performances sur ce marché.

Dans le domaine thérapeutique, une licence sur AGN0001, le produit le plus avancé issu de la collaboration avec Allergan, a été cédée à BMS en 2010. BMS assure désormais le développement de ce produit qui est actuellement en essai clinique de phase II dans le domaine des douleurs neuropathiques. En fonction du succès de ce développement, la Société pourrait recevoir des paiements d'étapes ainsi que des redevances lors de la commercialisation.

Enfin, la Société dispose en propre et en partenariat d'autres candidats produits à des stades plus précoce à la fois dans les domaines diagnostique et thérapeutique.

## 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes consolidés sont établis conformément à la réglementation française en vigueur (Règlement 99-02) en application des principes fondamentaux (image fidèle, comparabilité, continuité d'activité, régularité, sincérité, prudence, indépendance des exercices, permanence des méthodes). La Société dispose des fonds propres suffisants pour poursuivre son développement au cours des douze prochains mois. La Société présente dans son bilan au 31 décembre 2011 des disponibilités et valeurs mobilières de placement d'un montant total de 12,9 millions d'euros (cf Note 11) investis en FCP monétaires à valeur liquidative quotidienne et faible volatilité et comptes à terme auprès de la Société Générale, de la BNP Paribas, et de la Banque Populaire, en France.

D'autre part, la Société a émis en novembre 2006 pour 13,5 millions d'euros d'obligations convertibles à maturité novembre 2011 (cf Note 13). En 2009, 1.076.923 des 2.080.335 obligations convertibles ont été converties en actions. La dette représentée par ces obligations convertibles a été ramenée à 6,5 millions d'euros. En application du principe de prudence, ces obligations arrivant à maturité en novembre 2011, la direction de la Société avait décidé d'enregistrer une provision pour prime de remboursement dans les comptes 2010 pour tenir compte du risque de non conversion des obligations. Le montant était de K€ 1 254 et correspondait à la différence entre la valeur de remboursement de 7,75 € et le prix d'émission de 6,50 € multiplié par le nombre d'obligations à rembourser (1.003.412).

En octobre 2011, un rachat de 267.010 titres a eu lieu au cours de 7,84 €, soit un nominal de K€ 1.736 pour un capital net de K€ 2.093.

Le 8 novembre 2011, la Société a procédé au remboursement et à l'annulation de la totalité de son emprunt. Ce remboursement a représenté un montant brut d'environ K€ 5.879, coupon compris, dont K€ 1.254 étaient déjà provisionnés dans les comptes au titre de la prime de remboursement comme indiqué ci-dessus et ont donc été utilisés sur l'exercice. A ce jour, Exonhit SA n'a plus de dette obligataire.

Ces principes comptables requièrent de la part de la Direction la détermination de certaines estimations et hypothèses pouvant avoir une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers. Les réalisations sont susceptibles de différer de ces estimations initiales.

**EXONHIT S.A. - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2011**  
Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

---

Les comptes consolidés sont établis en euros. Toutes les sociétés du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

**2.2. *Principes de consolidation***

Les comptes consolidés comprennent en intégration globale les comptes de la Société et de sa filiale détenue à 100% aux Etats-Unis, Exonhit Therapeutics, Inc. Les soldes et opérations réciproques entre sociétés du groupe ont été éliminés.

**2.3. *Conversion des comptes des filiales étrangères***

Les états financiers des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros de la façon suivante:

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture,
- le compte de résultat est converti au taux moyen de la période,

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans le poste « Autres » des capitaux propres consolidés.

**2.4. *Opérations en devises***

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couvertures sont constatés en résultat de la période.

En ce qui concerne les pertes de change latentes liées à la conversion des créances à long terme entre Exonhit SA. et sa filiale américaine, une diminution des pertes de change latentes a été comptabilisée en écart de conversion dans les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2011 pour un montant de K€ 202, puisque postérieurement à la réorganisation de la filiale, l'activité de celle-ci se poursuit. Au 31 décembre 2010, il avait été constaté une reprise de provision de K€ 391, le règlement de ces dettes n'étant pas susceptible de survenir dans un avenir prévisible au 31 décembre 2011.

**2.5. *Produits d'exploitation***

Les produits d'exploitation de la Société incluent des produits de recherche et développement, des produits liés aux ventes de services et des subventions reçues d'organismes publics.

Les produits de recherche et développement sont principalement issus de contrats de recherche signés entre la Société et des partenaires stratégiques pharmaceutiques ou diagnostiques. L'objet et la durée des contrats sont variables. Ces contrats peuvent couvrir des étapes différentes de processus de recherche et développement d'un médicament ou d'un diagnostic. Certains contrats sont concentrés sur un stade particulier du processus de recherche et développement, comme la toxicologie, alors que d'autres couvrent tout le processus de recherche et développement des produits diagnostiques ou thérapeutiques. Selon ces contrats, la Société reçoit en général les différents types de paiements suivants :

- *un montant non remboursable reçu à la signature du contrat* : ce montant est immédiatement enregistré en chiffre d'affaires dès lors que sa recouvrabilité est assurée et à condition qu'aucune obligation future ne subsiste à la charge du Groupe, qu'il n'existe pas de condition de validation préalable par le cocontractant, et qu'il n'existe pas d'autre obligation future au titre d'un contrat connexe. Dans le cas contraire, ce montant est enregistré en chiffre d'affaires linéairement sur la durée du contrat ;

- *des paiements de recherche et développement* : ces montants sont en général reçus trimestriellement. Soit ils sont liés au nombre de personnes dédiées par la Société au programme de recherche, soit ils représentent un montant forfaitaire. Dans le premier cas, à partir du moment où le nombre de personnes dédiées correspond à celui stipulé dans le contrat, le montant est reconnu en chiffre d'affaires linéairement sur la période de développement correspondante. Dans le deuxième cas, il est en général appliqué un taux de marge estimé sur la totalité de la prestation, et le chiffre d'affaires est reconnu en fonction de l'avancement des travaux ;
- *des paiements non remboursables liés au franchissement des étapes clés des programmes de recherche et développement* : ces montants sont enregistrés en chiffre d'affaires linéairement sur la durée du contrat dès qu'ils sont définitivement acquis lorsqu'il existe une obligation de performance et que la juste valeur associée à chaque sous-phase du programme de recherche et développement ne peut pas être démontrée. Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en chiffre d'affaires à la date de franchissement de l'étape clé.

Les ventes de service SpliceArray sont reconnues lorsque la prestation a été réalisée.

Les paiements reçus avant que les critères de comptabilisation en chiffre d'affaires ne soient remplis sont inscrits au bilan en produits constatés d'avance.

La Société inclut dans les produits les subventions reçues d'organismes publics au fur et à mesure de leur octroi. Lorsque ces subventions sont assorties de conditions particulières, leur comptabilisation en produit d'exploitation reste subordonnée à la réalisation de ces conditions. Les recettes issues de ces subventions et s'inscrivant dans le cadre de programme de recherche à long terme sont enregistrées en produits selon la méthode du pourcentage d'avancement, à défaut de phases prédéfinies ou d'exigences techniques particulières. Une fois les conditions remplies ou les étapes du projet franchies, ces subventions sont définitivement acquises à la Société.

#### *2.6. Frais de recherche et développement et crédit d'impôt correspondant*

Les frais de recherche et développement composés essentiellement de dépenses de personnel, d'achats de consommables, de travaux et études sous-traités et de charges d'amortissement d'immobilisation sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

Ces frais ouvrent droit en France, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt enregistré à la clôture de l'exercice. Lorsqu'il n'a pu être utilisé pour compenser un impôt dû, le crédit d'impôt fait l'objet d'un remboursement dans la quatrième année suivant sa constatation. A compter de l'exercice 2008, le crédit d'impôt recherche est uniquement fonction du volume des frais de recherche et développement. De plus, l'état offre la possibilité de demander le remboursement anticipé de ces crédits. Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé en produits d'impôts au titre de l'exercice 2011 s'élève à K€ 1 103 contre K€ 1 329 au titre de l'exercice 2010.

#### *2.7. Immobilisations incorporelles*

Elles sont composées :

- des coûts d'étude et de réalisation de biopuces (Design Fees), amortis selon le mode linéaire sur une durée de 3 ans,
- de logiciels, amortis selon le mode linéaire sur des durées variant de 1 à 3 ans,
- de licences, de brevets acquis et de marques, amortis selon le mode linéaire sur des durées respectives de 3 ans et 5 ans.

Les brevets et les technologies acquises à travers des accords de licence sont inscrits à l'actif du bilan lorsque la Société démontre l'utilisation future qui pourra être faite de la technologie, soit au travers de projets de développement réalisés en interne, soit au travers de la gestion de son portefeuille de brevets. Les brevets acquis et les accords de licences sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie des actifs, généralement soit de trois ou cinq ans. Les coûts internes engagés pour développer des brevets comprennent essentiellement des honoraires juridiques. Ces coûts sont inscrits à l'actif du bilan lorsque la Société démontre l'utilisation future qui pourra être faite de la technologie et sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de vie des actifs, en général supérieure à cinq ans.

Lors de l'arrêté des comptes, la Société reconside systématiquement la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles. S'il existe des facteurs internes ou externes montrant que l'un de ces actifs a perdu de la valeur, la Société réalise un test de dépréciation, et calcule la juste valeur de l'actif selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés. Si la juste valeur ainsi évaluée se révèle inférieure à la valeur nette comptable, la Société comptabilise une dépréciation exceptionnelle égale à la différence entre la valeur nette comptable de l'immobilisation incorporelle et sa juste valeur.

Les coûts fixes d'étude et de réalisation des biopuces basées sur la technologie Affymetrix (*Design Fees*) sont inscrits à l'actif du bilan et sont amortis de manière linéaire sur une durée de vie estimée de 3 ans. Si la commercialisation d'une de ces puces venait à être abandonnée, ces coûts seraient alors sortis des immobilisations incorporelles et amortis de manière exceptionnelle.

La Société a procédé à des dépréciations exceptionnelles au cours de l'exercice 2011. Celles-ci correspondent principalement à la mise au rebut de logiciels et à l'amortissement de coûts fixes d'étude et de réalisation des biopuces (*Design Fees*) qui est également lié à l'abandon de l'activité de vente de biopuces pour K€ 32, tous deux effectués à la suite de la réorganisation de la filiale américaine de la Société, entreprise dans le cadre de la nouvelle stratégie engagée depuis le début de l'année 2011.

#### *2.8. Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient, constitué de la valeur d'acquisition et des frais accessoires. Les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilité des biens, selon les modalités suivantes :

	<b>Méthode</b>	<b>Durée</b>
Agencements et installations générales	Linéaire	10 ans
Equipement de laboratoire	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans

Les biens financés par un contrat de location qui transfère à la Société les risques et avantages liés à la propriété sont comptabilisés dans les immobilisations avec en contrepartie l'inscription d'une dette financière. Ils sont amortis sur la durée de vie du bien lorsque le contrat est assorti d'une option d'achat ou sur la durée résiduelle du contrat. La dotation aux amortissements correspondante est comprise dans les charges d'amortissement.

Un amortissement exceptionnel des immobilisations corporelles est enregistré lorsqu'il apparaît que leurs valeurs nettes comptables deviennent, de façon irréversible, supérieures aux flux futurs de trésorerie actualisés dégagés par leur exploitation. Aucun amortissement exceptionnel n'a été comptabilisé au 31 décembre 2010. En 2011, à la suite de la réorganisation de la filiale américaine de la Société, des amortissements exceptionnels ont été comptabilisés, correspondant principalement à

des ventes et des mises au rebut de matériels de laboratoire pour K€ 61, et à l'amortissement exceptionnel d'agencements de bureaux et laboratoires pour K€ 167.

#### *2.9. Crédances clients*

Les créances sont comptabilisées à leur valeur historique. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances clients.

#### *2.10. Trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement*

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cession sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

#### *2.11. Provisions pour risques et charges et engagements de retraite*

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC (cf note 14).

#### *2.12. Risque de crédit et risque de concentration*

La Société opère dans un segment unique, la recherche génétique en vue de développements commerciaux futurs.

Au cours de l'exercice 2011, la Société a généré un chiffre d'affaires total de K€ 4 990. La part du chiffre d'affaires réalisée avec Allergan dans le cadre des accords de Recherche et Développement s'est élevée à K€ 4 820 soit environ 96,6% du chiffre d'affaires total.

Au cours de l'exercice 2010, la Société a généré un chiffre d'affaires total de K€ 8 171 car à la suite de la signature d'un accord de licence entre Allergan et Bristol-Myers Squibb (BMS) pour EHT/AGN 0001, Exonhit avait reçu d'Allergan un versement exceptionnel de 4 millions de dollars (K€ 2.986) correspondant à une partie du paiement initial reçu de BMS par Allergan dans le cadre de la cession de licence. La part du chiffre d'affaires réalisée avec Allergan s'était élevée à K€ 4 582 soit environ 54% du chiffre d'affaires total.

#### *2.13. Résultat exceptionnel*

Le résultat exceptionnel comprend les événements majeurs intervenus pendant l'exercice comptable et de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ces éléments comprennent les coûts de restructuration (loyers, indemnités...), ainsi que les amortissements exceptionnels d'immobilisations (corporelles et incorporelles).

#### *2.14. Impôts différés*

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont déterminés sur la base des différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et

passifs, en retenant le taux d'imposition en vigueur à la clôture de l'exercice et qui seront applicables à la date de renversement des différences. Les impôts différés actifs nets apprécieront par juridiction fiscale sont provisionnés lorsque leur recouvrabilité est incertaine.

#### *2.15. Résultat net par action*

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période. Les effets dilutifs liés à l'existence de bons de souscription d'actions et d'options de souscription d'actions sont pris en compte dans le calcul du résultat net par action diluée. En cas de perte, aucun résultat net par action diluée n'est calculé.

#### *2.16. Options et bons de souscription d'actions*

Les actions émises dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

#### *2.17. Droit individuel à la formation (DIF)*

Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucune provision. Une mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de salariés.

### **3. PRINCIPAUX ACCORDS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

#### *1) Partenariat avec Allergan*

Le 20 décembre 2002, la Société a signé un accord de collaboration avec la société Allergan Sales L.L.C. (« Allergan »), une filiale d'Allergan, Inc., société pharmaceutique américaine cotée au *New York Stock Exchange*. La collaboration de la Société avec Allergan porte sur le développement de nouveaux médicaments dans les domaines de l'ophtalmologie, de la douleur et des maladies neurodégénératives. En rémunération des efforts de recherche réalisés par la Société dans le cadre de cette collaboration, Allergan effectue des paiements annuels de recherche et développement. Ces paiements sont ajustés à la hausse chaque année en fonction de la progression de l'indice PPIPP (*Producer Price Index for Pharmaceutical Preparation*) publié par le *U.S. Department of Labor, Bureau of Labor statistics*. La Société peut également recevoir des paiements d'Allergan liés au franchissement d'étapes clés du programme. Outre ces paiements, la Société recevra des redevances sur les ventes de produits issus de cette collaboration. La Société a également des options de co-développement et co-commercialisation dans des domaines thérapeutiques qui sont en dehors des secteurs stratégiques clés d'Allergan. En cas d'exercice de ces options, Exonhit recevra une part des profits sur tous les médicaments commercialisés faisant l'objet des options exercées.

Dans un premier temps, les demandes de brevets sur les cibles et sur les méthodes d'utilisation de ces cibles issues de la collaboration sont la propriété de la Société qui garde le droit de prendre toutes les décisions de protection de propriété industrielle en consultation avec le comité scientifique en charge de superviser et de gérer cette collaboration. Cependant, sur certaines cibles sélectionnées, les demandes de brevets feront l'objet d'une propriété conjointe entre Allergan et Exonhit. Allergan possédera des droits exclusifs mondiaux sur les composés développés dans les domaines de l'ophtalmologie et de la douleur. La Société dispose d'une option pour exercer les droits de co-

développement et de co-commercialisation des composés issus de la collaboration dans le champ d'applications autres que la douleur, l'ophtalmologie et les maladies neurodégénératives. Ces droits de co-développement et de co-commercialisation des composés issus de la collaboration cessent en cas de non-respect des clauses contractuelles.

Cette collaboration avait initialement une durée de cinq ans. Allergan et la Société ont conclu le 14 mars 2005 un avenant en vertu duquel l'accord de collaboration a été prolongé de deux ans, soit jusqu'en décembre 2007. Un nouvel avenant a été signé en juillet 2006 prolongeant la collaboration jusqu'en décembre 2009. En décembre 2007, ces deux avenants ont été regroupés dans un nouveau contrat qui en outre procurait à Allergan une option pour renouveler cette collaboration pour deux années supplémentaires jusqu'à décembre 2011, option qui a été exercée par Allergan en 2008. Le 16 septembre 2011, un quatrième avenant prolongeant la collaboration de deux ans jusqu'à décembre 2013 a été signé.

En parallèle, un accord de conseil a été signé en mars 2008 avec les fondateurs de la Société qui continuent à soutenir l'effort de recherche. Cet accord est prolongé pour une durée similaire à celle des avenants au contrat avec Allergan.

Les paiements de R&D effectués par Allergan à Exonhit dans le cadre de l'avenant de septembre 2011 ont été redéfinis pour les deux années et certains autres termes du contrat ont été revus.

## *2) Partenariat avec bioMérieux*

Exonhit a choisi de nouer des partenariats avec des sociétés leaders dans le domaine du diagnostic pour pouvoir tirer profit du développement de ce marché, en se basant sur son savoir-faire et sa position de propriété industrielle.

Après un premier accord de recherche conclu en 2000, la Société a signé le 1<sup>er</sup> janvier 2003 un accord de recherche et développement avec la société bioMérieux. Cet accord portait initialement uniquement sur le cancer du sein et a été renouvelé en 2005 pour une durée de 6 ans. Le domaine du contrat de recherche avec bioMérieux couvre désormais tous les diagnostics sanguins et tissulaires dans le domaine des cancers, incluant, outre le cancer du sein, celui du colon et de la prostate.

En rémunération des efforts de recherche réalisés par la Société dans le cadre de cette collaboration, bioMérieux effectue des paiements de recherche et développement par projet diagnostic. La Société peut également recevoir des paiements de bioMérieux liés au franchissement d'étapes clés pour chaque projet. Outre ces paiements, la Société recevra des redevances sur les ventes réalisées dans le cadre d'une option de licence commerciale exclusive et mondiale d'utilisation et d'exploitation des résultats de la collaboration.

Les revenus issus de cette collaboration avaient été initialement comptabilisés dans le cadre d'un accord multi-projets attribuant la même valeur à chacun des projets initiés. La signature d'un avenant rendant les 2 derniers projets optionnels, la politique de reconnaissance des revenus a été modifiée. Ce changement est effectué de manière prospective car il s'agit d'un changement d'estimation. Ainsi, le revenu issu du projet en cours (cancer de la prostate) sera reconnu sur la durée résiduelle des travaux à réaliser par Exonhit pour un montant moindre que les revenus initialement reconnus sur le projet précédent (cancer du colon). Cette reconnaissance des revenus n'a aucun impact sur les paiements reçus. Les délais supplémentaires nécessaires pour la finalisation du projet ont conduit à changer l'estimation de la linéarisation des revenus. Le protocole de l'étude pour le dépistage du cancer de la prostate ayant été approuvé et les travaux ayant repris, le reliquat des revenus correspondant à ce programme a été reconnu sur l'exercice 2011.

#### **4. ELEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2011**

##### **a) Marquage CE d'AclarusDx® et démarrage de deux études cliniques**

Exonhit a annoncé au cours du premier trimestre 2011 le marquage CE d'AclarusDx®, son test sanguin d'aide au diagnostic de la maladie d'Alzheimer. Ce marquage donne à AclarusDx® le statut de Diagnostic In Vitro (DIV). Il s'agit d'une étape indispensable dans le cycle de vie du test. L'obtention du marquage CE permet à Exonhit de mettre AclarusDx® à la disposition des Centres Mémoire, en particulier les Centres Mémoire de Ressource et de Recherche (CMRR) en France. Au cours du deuxième semestre 2011, Exonhit a démarré une étude pilote d'AclarusDx™ aux Etats-Unis pour en évaluer les performances sur ce marché. La société a également démarré une étude clinique observationnelle en vie réelle dans des Centres Mémoire français avec pour objectif de finaliser le positionnement d'AclarusDx™ dans le processus actuel de diagnostic de la maladie d'Alzheimer.

##### **b) Succès de la validation clinique d'EHT Dx14**

Au cours du premier trimestre, Exonhit a annoncé l'obtention d'excellents résultats pour la première partie de l'étude de validation d'EHT Dx14, nouvelle signature transcriptomique permettant de différencier, au niveau moléculaire, les tumeurs mammaires bénignes des tumeurs malignes du sein.

Au cours du troisième trimestre, Exonhit a annoncé la validation définitive des performances de son test EHT Dx14 qui détermine la nature exacte d'une tumeur mammaire dans plus de 90% des cas, et dans quatre cas sur cinq lorsque la nature de la tumeur n'a pu être déterminée par le cytopathologiste.

Les excellents résultats de la validation d'EHT Dx14 démontrent clairement que la technologie d'Exonhit permet de développer des tests de diagnostic d'excellente performance.

##### **c) Publication des résultats de la Phase IIa d'EHT 0202 dans Current Alzheimer Research**

La société a annoncé en avril 2011 la publication des résultats de Phase IIa d'EHT 0202, son candidat médicament phare dans la maladie d'Alzheimer, dans le journal *Current Alzheimer Research*. Les résultats de l'étude montrent qu'EHT 0202 présente une bonne sécurité d'emploi, et est généralement bien toléré chez les patients.

Ces données positives plaident en faveur du passage en Phase IIb d'EHT 0202 afin d'évaluer son efficacité clinique et de confirmer sa bonne tolérance dans un plus grand nombre de patients Alzheimer et pendant une durée de traitement plus longue.

##### **d) Changement de nom : ExonHit Therapeutics devient Exonhit**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mai 2011, les actionnaires ont notamment approuvé le changement de nom d'ExonHit Therapeutics qui devient « Exonhit »

Ce changement de nom s'inscrit dans un désir de simplification mais avant tout, il reflète la stratégie d'Exonhit qui est de devenir un acteur clé de la médecine personnalisée en développant des biomarqueurs et des diagnostics compagnons en partenariat avec l'industrie pharmaceutique.

**e) Signature d'un accord avec Almac Diagnostics Limited**

Au cours du deuxième trimestre 2011, la société a annoncé la signature d'un accord avec Almac Diagnostics Limited qui servira de laboratoire de référence pour l'analyse des échantillons testés avec AclarusDx®, son test sanguin d'aide au diagnostic de la maladie d'Alzheimer en cours d'introduction sur le marché français du diagnostic *in vitro*.

Cet accord fait suite à un transfert de technologie réussi entre Exonhit et Almac réalisé au cours des mois précédents.

**f) Réorganisation de la filiale américaine**

Afin de mettre en œuvre sa stratégie avec succès, la Société a entrepris d'optimiser son organisation. Dans ce cadre, les activités de R&D pratiquées aux Etats-Unis ont été rapatriées dans les unités parisiennes de la Société, et le laboratoire de Gaithersburg dans le Maryland a été fermé. Au delà d'une optimisation du fonctionnement, cette structure allégée permet également de réduire les coûts de fonctionnement de la filiale américaine.

Dans ce contexte, une provision pour restructuration pour un montant de K€ 121 (correspondant aux indemnités à verser) ainsi qu'une provision pour risques et charges pour un montant de K€ 193 (correspondant aux loyers jusqu'à la fin du bail) ont été comptabilisées.

**g) Augmentation de capital**

Le 27 juillet 2011, la Société a émis 782 718 actions nouvelles au prix de souscription de 1,90 euros par action dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de personne dénommée, soit un montant total levé de € 1,5 million (cf note 12.1). Cette émission a été réalisée dans le cadre du dispositif fiscal dit « Loi TEPA » (loi N°2007-1223 du 21 août 2007).

**h) Signature d'un accord avec Pfizer**

Au cours du quatrième trimestre 2011, la société a annoncé la signature d'un accord de recherche avec Pfizer Inc. pour l'identification de nouveaux biomarqueurs de la maladie d'Alzheimer avec la technologie Genome-Wide SpliceArray™ (GWSA) d'Exonhit.

Dans le cadre de cet accord, les deux sociétés mèneront conjointement une étude pilote en utilisant la plateforme technologique GWSA d'Exonhit pour explorer des marqueurs moléculaires de la maladie d'Alzheimer associés aux paramètres cliniques. Des échantillons fournis par Pfizer et provenant de sujets âgés et sains, de patients atteints de troubles cognitifs légers et de patients atteints de la maladie d'Alzheimer seront testés au cours de cette étude.

**i) Renouvellement du contrat de collaboration avec Allergan**

Au cours du quatrième trimestre 2011, Exonhit a annoncé le renouvellement de sa collaboration avec Allergan Sales, LLC (NYSE : AGN) pour la découverte de nouveaux composés thérapeutiques. La collaboration avait été initiée en décembre 2002 et déjà renouvelée plusieurs fois. Elle est étendue à nouveau jusqu'à décembre 2013.

**EXONHIT S.A. - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2011**  
 Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

---

Les objectifs de cette collaboration restent inchangés avec l'identification, le développement et la commercialisation de composés pour le traitement de maladies neurodégénératives, de la douleur et de l'ophtalmologie.

**j) Remboursement de l'emprunt obligataire convertible**

En octobre 2011, un rachat de 267.010 titres a eu lieu au cours de 7,84 €, soit un nominal de K€ 1.736 pour un capital net de K€ 2.093.

Puis à l'échéance du 8 novembre 2011, la Société a procédé au remboursement et à l'annulation de la totalité de son emprunt représenté par 736.402 obligations convertibles en actions nouvelles émises en novembre 2006 et venant à échéance en novembre 2011. Ce remboursement a représenté un montant brut d'environ K€ 5.879, , coupon compris, dont 1,3 million d'euros était déjà provisionné dans les comptes au titre de la prime de remboursement. A ce jour, Exonhit SA n'a plus de dette obligataire.

**5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(en milliers d'euros)						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	CTA	31/12/2011	
Logiciels, licences, brevets	1 212	7	334	(14)	871	
Immobilisations incorporelles en cours	4		4		0	
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>1 216</b>	<b>7</b>	<b>338</b>	<b>(14)</b>	<b>871</b>	

AMORTISSEMENTS	31/12/2010	Dotations	Reprises	CTA	31/12/2011
Logiciels, licences, brevets	1 074	128	325	(12)	865
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>1074</b>	<b>128</b>	<b>325</b>	<b>(12)</b>	<b>865</b>
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>142</b>				<b>6</b>

Les charges d'amortissement se sont élevées à respectivement K€ 128 et K€ 130 pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, et sont principalement présentées sur la ligne Dépenses de Recherche et Développement au compte de résultats.

La réorganisation de la filiale américaine de la société entreprise dans le cadre de la nouvelle stratégie engagée depuis le début de l'année 2011 a engendré la mise au rebut de logiciels pour K€ 302, et un amortissement exceptionnel de K€ 43, dont les coûts fixes d'étude et de réalisation des biopuces (*(Design Fees)* lié à l'abandon de l'activité de vente de biopuces, K€ 32) soit un total de K€ 334.

**EXONHIT S.A. - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2011**  
 Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

---

## 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations corporelles (valeur brute et amortissements) s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	CTA	31/12/2011
Equipements de laboratoire	3 661	15	(677)	(27)	2 971
Installations et agencements	3 188	11		38	3 237
Matériel de bureau et informatique	865	65	(114)		814
Immobilisations en cours	4	26	(4)		26
<b>TOTAL VALEUR BRUTE</b>	<b>7 718</b>	<b>116</b>	<b>(795)</b>	<b>11</b>	<b>7 049</b>

AMORTISSEMENTS	31/12/2010	Dotations	Reprises	CTA	31/12/2011
Equipements de laboratoire	3 248	181	592	23	2 813
Installations et agencements	2 453	374		(48)	2 875
Matériel de bureau et informatique	735	83	109		710
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>6 436</b>	<b>638</b>	<b>702</b>	<b>(25)</b>	<b>6 394</b>
<b>TOTAL VALEUR NETTE</b>	<b>1 282</b>				<b>655</b>

(CTA : variation de change)

Pour les exercices clos au 31 décembre 2011 et 2010, les dotations aux amortissements s'élèvent respectivement à K€ 638 et K€ 636, et sont principalement présentées sur la ligne Dépenses de Recherche et Développement au compte de résultats.

Les immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2011 correspondent à du matériel de laboratoire installé début 2012.

La valeur brute du bien financé par contrat de crédit-bail au 31 décembre 2011 s'élève à K€ 65 et concerne un contrat de matériel de laboratoire signé fin 2008. Les amortissements cumulés du crédit-bail en cours s'élèvent à K€ 51 au 31 décembre 2011, avec une dotation de K€ 16 enregistrée au cours de l'année. Deux autres contrats sont arrivés à échéance au cours du premier semestre 2011 (valeur totale K€ 433).

## 7. AUTRES ACTIFS A LONG TERME

Les autres actifs à long terme correspondent principalement aux dépôts de garantie pour K€ 85, à la partie non investie du contrat de liquidité mis en place en mai 2009, pour K€ 104 au 31 décembre 2011, et comprend également une lettre de crédit donnée par Exonhit Therapeutics, Inc en garantie de ses loyers immobiliers à hauteur de K€ 186 au 31 décembre 2011.

## 8. STOCKS

Les stocks sont composés de différents modèles de biopuces pour un montant de K€ 203.

## 9. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients et comptes rattachés ont une échéance inférieure à un an. Au 31 décembre 2011, elles s'élèvent à K€ 1.169 brutes diminués d'une provision pour dépréciation de K€ 138, soient K€ 1.031 nettes, étant principalement constituées de créances vis-à-vis de la société Allergan pour un montant de K€ 982, dont K€ 16 de factures à établir.

## 10. AUTRES CRÉANCES À COURT TERME

Les autres créances à court terme comprennent :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Créances de TVA.....	509	510
Crédit d'impôt recherche.....	1 103	1 329
Charges constatées d'avance.....	575	538
Fournisseurs, acomptes versés, avoirs à recevoir.....	126	46
Produits à recevoir (dégrèvement de TP).....	91	91
<b>Total autres créances à court terme.....</b>	<b>2 404</b>	<b>2 515</b>

Les créances de TVA 2011 comprennent essentiellement la TVA sur article 259B (K€ 193) provenant majoritairement de refacturations avec la filiale américaine (cette TVA fait l'objet d'une auto-liquidation et impacte donc aussi le passif du bilan au poste « dettes fiscales et sociales » (cf Note 19)) et un crédit de TVA de K€ 190 en attente de remboursement.

La Loi de Finances Rectificative pour 2008 a instauré un remboursement accéléré des Crédits Impôts Recherche antérieurs à 2009. Cette mesure a été reconduite pour les années 2009 et 2010 et 2011. Ce crédit est donc inscrit en autres créances à court terme.

Le poste « Fournisseurs, acomptes versés » comprend principalement une dépense liée à un projet d'acquisition qui s'élèvent à K€ 107.

## 11. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT, TRÉSORERIE, ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les valeurs mobilières de placement, la trésorerie, et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre	
	2011	2010
Valeurs mobilières de placement.....	5.331	20.445
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	7.594	5.162
<b>Total des disponibilités et valeurs mobilières de placement</b>	<b>12.925</b>	<b>25.607</b>

**EXONHIT S.A. - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011**  
Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

---

Au 31 décembre 2011, les valeurs mobilières de placement étaient principalement composées de :

- SICAV de trésorerie pour un montant de K€ 490
- comptes à terme non bloqués pour un montant de K€ 1.750
- Dual dépôt en devises (dollars US) pour un montant de K€ 3.091.

Les plus-values nettes réalisées sur les cessions de valeurs mobilières au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'élèvent à K€ 9 contre K€ 13 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Notre trésorerie n'est investie que dans des fonds de haute qualité dont la liquidité est raisonnablement garantie. Il n'y a aucun risque identifié à ce jour.

Compte tenu de nos activités, une partie de la trésorerie est constituée de dollars américains.

## **12. CAPITAL SOCIAL**

### *12.1. Capital social actuel*

Au 31 décembre 2011, le capital social de la société mère est composé de 34.119.297 actions d'une valeur nominale de 0,016 €, toutes de même catégorie, dont 802.543 nouvelles actions émises au cours de l'exercice 2011.

Au cours de l'exercice 2011, 802.543 actions nouvelles ont été émises, dont :

- 19.825 actions résultant de l'acquisition et l'émission d'action attribuées gratuitement,
- 782.718 actions résultant de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital (loi « TEPA »).

Le 27 juillet 2011, la Société a émis 782.718 actions nouvelles au prix de souscription de 1,90 euros par action dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, soit un montant total levé de K€ 1.487 (dont K€ 13 de valeur nominale et K€ 1.475 de prime d'émission). Les frais liés à cette opération (K€ 124) ont été imputés en totalité sur la prime d'émission.

### *12.2. Capital potentiel*

Au 31 décembre 2011, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises à la suite de la levée des options de souscription d'actions attribuées (895.731), de l'acquisition des actions gratuites non encore acquises (185.100) et de l'exercice de bons de souscription d'actions (90.906) soit 1.171.737 actions, représentant environ 3,43 % du capital de la Société sur la base du nombre d'actions existantes à cette même date.

### *Obligations convertibles en actions*

Voir 13. « **FONDS NON REMBOURSABLES ET ASSIMILES**»

### *Options de souscription d'actions*

**EXONHIT S.A. - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011**  
 Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

Au 31 décembre 2011, la Société a octroyé des options de souscription d'actions dans le cadre des autorisations successives votées par les actionnaires. A cette date, les options de souscription d'actions en circulation attribuées et non annulées, qu'elles soient exercables ou non encore exercables, donnent droit à la souscription de 895.731 actions de la Société.

Le tableau ci-dessous présente les différents plans d'options de souscription d'actions mis en place par la Société :

Libellé du plan	Date de l'octroi	prix exercice du plan (€)	délai fiscal	date échéance du plan	nombre options attribuées initialement	nombre options radiées	nombre options exercées	solde options	nombre d'options non encore acquises	nombre d'options exercables	
Plan 1998	27/01/99	0,016	27/01/04	27/01/09	238 000	-109 000	-129 000	0	0	0	
Plan 2000	09/05/00	1,25	09/05/04	09/05/10	441 000	-84 000	-357 000	0	0	0	
Plan 2000	08/01/01	4,3	08/01/05	08/01/11	60 000	-56 500	-3 500	0	0	0	
Plan 2000	29/03/01	4,3	29/03/05	29/03/11	189 000	-131 350	-57 650	0	0	0	
Plan 2000	05/03/02	3,75	05/03/06	05/03/12	308 900	-34 967	-172 200	101 733	0	101 733	
Plan 2000	09/07/02	3,75	09/07/06	09/07/12	54 900	-6 600	-42 300	6 000	0	6 000	
Plan 2001	03/12/02	3,75	03/12/06	03/12/12	77 000	0	-42 500	34 500	0	34 500	
Plan 2001	31/03/03	3,75	31/03/07	31/03/13	201 300	-48 700	-70 160	82 440	0	82 440	
Plan 2001	05/12/03	3,75	05/12/07	05/12/13	13 000	0	-800	12 200	0	12 200	
Plan 2001	31/03/04	3,75	31/03/08	31/03/14	252 392	-108 199	-46 690	97 503	0	97 503	
Plan 2005	17/11/05	2,89	17/11/09	17/11/15	21 000	0	0	21 000	0	21 000	
Plan 2005	09/03/06	6,11	09/03/10	09/03/16	5 298	-1 200	0	4 098	0	4 098	
Plan 2005	09/01/07	7,73	09/01/11	09/01/17	15 000	-15 000	0	0	0	0	
Plan 2005	02/03/07	7,58	02/03/11	02/03/17	51 792	-19 212	0	32 580	0	32 580	
Plan 2005	22/06/07	8,7	22/06/11	22/06/17	12 000	-12 000	0	0	0	0	
Plan 2005	13/12/07	5,04	13/12/11	13/12/17	12 000	0	0	12 000	0	12 000	
Plan 2005	18/03/08	3,15	18/03/12	19/03/18	80 100	-52 500	0	27 600	0	27 600	
Plan 2005	19/05/08	4,87	19/05/12	20/05/18	2 790	-1 290	0	1 500	0	1 500	
Plan 2008	03/07/08	4,87	04/07/12	05/07/18	60 000	0	0	60 000	0	60 000	
Plan 2009	01/04/09	2,60	01/04/13	02/04/19	79 900	-35 900	0	44 000	14 672	29 328	
Plan 2010	22/02/10	3,22	22/02/14	23/02/20	35 000	0	0	35 000	23 335	11 665	
Plan 2010	18/03/10	3,34	18/03/14	19/03/20	105 000	-8 250	0	96 750	64 511	32 239	
Plan 2010	14/05/10	3,10	14/05/14	14/05/20	31 000	0	0	31 000	20 668	10 332	
Plan 2010	15/03/11	2,45	15/03/15	15/03/21	140 931	-104	0	140 827	140 827	0	
Plan 2010	24/05/11	2,01	24/05/15	24/05/21	55 000	0	0	55 000	55 000	0	
						2 542 303	-724 772	-921 800	895 731	319 013	576 718

**Actions gratuites**

Dans le cadre des autorisations votées par les actionnaires, le Directoire de la Société a attribué gratuitement un nombre total de 998.775 actions.

Conformément à la loi, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans à compter de leur date d'attribution et la période de conservation est également de deux ans à compter de l'attribution définitive. Les attributions d'actions gratuites d'actions sont le cas échéant conditionnées à l'atteinte d'objectifs individuels définis dans les critères d'acquisition pour chaque bénéficiaire.

Compte tenu de la réalisation des critères d'acquisition, le nombre total d'actions définitivement acquises à l'issue de la période de deux ans est de 447.425. 185.100 actions non encore acquises sont susceptibles d'être émises et 366.250 ont été annulées, les critères d'acquisition n'ayant pas été atteints.

Le tableau ci-dessous présente les différents plans d'actions gratuites mis en place par la Société au 31 décembre 2011 :

**EXONHIT S.A. - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2011**  
 Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

Date de l'assemblée ayant autorisé	Date d'attribution	Date d'acquisition	Date de cessibilité	Nombre de droits attribués	Nombre de droits annulés	Solde de droits	Nombre d'actions acquises
09/09/05	17/11/05	19/11/07	17/11/09	240.000	-13.600	0	226.400
09/09/05	09/03/06	10/03/08	09/03/10	176.900	-82.500	0	94.400
09/09/05	18/12/06	18/12/08	18/12/10	123.000	-100.000	0	23.000
09/09/05	02/03/07	02/03/09	02/03/11	32.300	-16.800	0	15.500
09/09/05	22/06/07	22/06/09	22/06/11	13.000	-11.000	0	2.000
09/09/05	13/12/07	14/12/09	13/12/11	3.000	0	0	3.000
09/09/05	18/03/08	18/03/10	18/03/12	110.500	-77.500	0	33.000
09/09/05	19/05/08	19/05/10	19/05/12	13.950	-3.650	0	10.300
23/05/08	04/07/08	04/07/10	04/07/12	40.000	-20.000	0	20.000
23/05/08	01/04/09	01/04/11	01/04/13	36.525	-16.700	0	19.825
23/05/08	22/02/10	22/02/12	22/02/14	30.000	0	30.000	0
23/05/08	18/03/10	18/03/12	18/03/14	81.600	-9.500	72.100	0
10/05/10	15/03/11	15/03/13	15/03/15	3.000	0	3.000	0
10/05/10	24/05/11	24/05/13	24/05/15	65.000	-15.000	50.000	0
10/05/10	28/07/11	28/07/13	28/07/15	30.000	0	30.000	0
				<b>998.775</b>	<b>-366.250</b>	<b>185.100</b>	<b>447.425</b>

Bons de souscription d'actions

Le 4 février 2011, le Directoire a procédé à l'émission et l'attribution gratuite aux membres du Conseil de surveillance de 90.906 bons de souscription d'actions à raison d'un bon par action de la Société détenue au 4 février 2011, un (1) bon permettant de souscrire une (1) action nouvelle au prix de 2,28 Euros.

Les principales caractéristiques des bons de souscription sont les suivantes :

- Prix d'exercice des bons de souscription d'actions : 2,28 Euros.
- Parité d'exercice : l'exercice de un (1) bon de souscription permet de souscrire une (1) action nouvelle.
- Période d'exercice : du 4 février 2011 au 4 février 2016.

Lors de l'exercice clos le 31 décembre 2011, aucun des bons de souscription d'actions émis le 4 février 2011 n'a été exercé par les bénéficiaires.

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été mis en place le 19 mai 2009 avec la société Natixis Securities pour un montant total de K€ 400. K€ 200 ont été versés sur le compte le 19 mai 2009. Les actions rachetées sont comptabilisées en diminution des capitaux propres. La trésorerie disponible est comptabilisée en immobilisations financières.

Au 31 décembre 2011, le compte de liquidité comprend 69.665 titres Exonhit et K€ 104 de trésorerie disponible.

### 13. FONDS NON REMBOURSABLES ET ASSIMILÉS

Le 8 novembre 2006, le Directoire a procédé à l'émission de 2 080 335 Obligations convertibles en actions. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus ayant reçu le visa n° 06-378 en date du 24 octobre 2006 de l'Autorité des marchés financiers.

Les principales caractéristiques des Obligations convertibles en actions sont les suivantes :

- Valeur nominale et prix d'émission : 6,50 euros.

**EXONHIT S.A. - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2011**  
 Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

---

- Parité de conversion : la conversion d'une Obligation convertible donne droit à une action nouvelle (sauf ajustement des parités de conversion prévu au contrat).
- Intérêt annuel : 3,50% l'an.
- Durée : 5 ans, soit jusqu'au 8 novembre 2011.
- Amortissement normal : les Obligations convertibles seront amorties en totalité le 8 novembre 2011 par remboursement au prix de 7,75 euros par Obligation convertible, soit 119,23% du prix d'émission.
- Amortissement anticipé : la Société pourra à son seul gré demander le remboursement anticipé des Obligations convertibles à un prix de remboursement anticipé tel que défini au contrat d'émission (i) à tout moment entre le 8 novembre 2009 et le 8 novembre 2011 si le produit du ratio d'attribution d'actions en vigueur et de la moyenne arithmétique des cours cotés de l'action Exonhit SA, telle que définie au contrat d'émission, excède 120% du prix de remboursement anticipé ou (ii) si la totalité des Obligations convertibles en circulation est inférieure à 10% du nombre des Obligations convertibles émises.

Lors de l'exercice clos le 31 décembre 2009, 1.076.923 Obligations ont été converties en autant d'actions nouvelles. Cette conversion s'est traduite par une augmentation du capital social de K€ 17 et de la prime d'émission de K€ 6.983. Dans le même temps, la dette représentée par les obligations convertibles a été ramenée à K€ 6.522.

En octobre 2011, un rachat de 267.010 titres a eu lieu au cours de 7,84 €, soit un nominal de K€ 1.736 pour un capital net de K€ 2.093.

Puis à l'échéance du 8 novembre 2011, la Société a procédé au remboursement et à l'annulation de la totalité de son emprunt représenté par 736.402 obligations convertibles en actions nouvelles émises en novembre 2006 et venant à échéance en novembre 2011. Ce remboursement a représenté un montant brut d'environ K€ 5.879, coupon compris, dont 1,3 million d'euros était déjà provisionné dans les comptes au titre de la prime de remboursement. A ce jour, Exonhit SA n'a plus de dette obligataire.

#### **14. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE**

Les mouvements ayant affecté la provision pour risques et charges sont résumés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Réf.	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	Dotation de l'exercice 2011	Reprise de l'exercice 2011 (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Solde au 31 décembre 2011
- Provision pour retraite	(a)	194	38			232
- Autres provisions pour risques	(b)	1 254	283	1 254	90	193
- Provision pour charges	(c)		176	55		121
- Provision pour litiges sociaux	(d)	85				85
<b>Total des provisions</b>		<b>1 534</b>	<b>497</b>	<b>1 309</b>	<b>90</b>	<b>632</b>

Impact (net des charges encourues) :

Résultat d'exploitation		497	55	90	
Résultat financier			1 254		

**EXONHIT S.A. - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2011**  
Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

(a) Conformément aux dispositions de la loi française, la Société verse des contributions à des organismes au titre des engagements de retraite de ses salariés en France. La législation française prévoit également le versement aux salariés d'une indemnité de départ en retraite déterminée en fonction d'un nombre d'années de service et de la rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Une provision de K€ 38 a donc été comptabilisée sur l'année 2011.

(b) Au 31 décembre 2010, les autres provisions pour risques comprenaient essentiellement le montant de la prime de remboursement d'un montant de K€ 1 254 liée à l'emprunt en obligations convertibles de M€ 6,5 arrivé à maturité en novembre 2011. Cette prime, comptabilisée conformément au principe de prudence en provision pour risque à caractère financier pour tenir compte du risque de non conversion des obligations, a été reprise en novembre à l'échéance de l'emprunt (cf Note 12). Une provision pour risques de K€ 193 a été comptabilisée pour les loyers de la filiale américaine engagés jusqu'à fin 2012. Une reprise de provision de K€ 90 a été faite concernant un produit à recevoir d'un dégrèvement de Taxe Professionnelle de 2009, dont l'acceptation a été validée début 2012.

(c) Une provision pour restructuration de K€ 121 a été constituée pour tenir compte des frais liés à la réorganisation de la filiale américaine de la société entreprise dans le cadre de la nouvelle stratégie engagée depuis le début de l'année 2011.

(d) Par principe de prudence, la Société provisionne la totalité des litiges prud'homaux en cours. Elle a donc pris la décision de provisionner les montants généralement versés en cas de condamnation.

Exonhit Therapeutics, Inc propose un plan 401(k) aux salariés américains. Les salariés ont la possibilité de participer à ce plan après trois mois d'ancienneté. Les participants peuvent verser jusqu'à 12 % de leur rémunération annuelle dans la limite d'un montant annuel maximal fixé par l'Internal Revenue Service. Pour l'exercice 2011, ce plafond a été fixé à KUSD 16,5. L'abondement de la société est limité à KUSD 4,4 par an et par personne : la contribution de la société est de 100% pour les trois premiers % versés par le salarié, puis de 50% pour les deux % suivants. L'abondement net versé au plan par la filiale américaine s'élève à KUSD 37 et KUSD 51 au cours des exercices 2011 et 2010 respectivement.

## **15. ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL**

Les redevances minimales futures au titre des contrats de crédit-bail capitalisés au 31 décembre 2011 de chaque année s'analysent comme suit :

<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2011</b>
2012 .....	15
2013 et au delà .....	0
<b>Total des redevances minimales intérêts compris...</b>	<b>15</b>
<i>Dont : intérêts 2012.....</i>	<i>0</i>
<i>intérêts 2013 et au-delà.....</i>	<i>0</i>

## 16. DETTES FINANCIERES, PART A MOINS D'UN AN

(en milliers d'euros)	<b>31 décembre</b>	
	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Avances remboursables .....	-	-
Emprunts bancaires .....	-	-
Intérêts sur emprunt d'obligations convertibles (a).....	-	107
<b>Total .....</b>	<b>0</b>	<b>107</b>
Dont part à court terme .....	-	107
<b>Part à long terme.....</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'intégralité des dettes financières est libellée en euros.

(a) 1.076.923 des 2.080.335 obligations convertibles émises le 8 novembre 2006 à maturité novembre 2011 ont été converties en actions. Cette conversion s'est traduite par une augmentation du capital social de K€ 17 et de la prime d'émission de K€ 6 983. Au premier trimestre 2009, la dette représentée par les obligations convertibles a été ramenée à K€ 6 522 (1.003.412 de 6,50 euros de nominal) contre K€ 13 522 au 31 décembre 2008. En octobre 2011, un rachat de 267.010 titres a eu lieu au cours de 7,84 €, soit un nominal de K€ 1.736 pour un capital net de K€ 2.093. Puis à l'échéance du 8 novembre 2011, la Société a procédé au remboursement et à l'annulation de la totalité de son emprunt. Ce remboursement a représenté un montant brut d'environ K€ 5,879, coupon compris, dont 1,3 million d'euros était déjà provisionné dans les comptes au titre de la prime de remboursement. A ce jour, Exonhit SA n'a plus de dette obligataire.

## 17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2011, la valeur comptable des instruments financiers tels que les disponibilités et équivalents de disponibilités, les créances clients, les dettes fournisseurs et comptes rattachés, les autres créances et la part à moins d'un an des dettes à long terme et des obligations de crédit-bail n'ont pas donné lieu à des provisions conformément au paragraphe 2.10 des principes comptables.

Au 31 décembre 2011, il n'y a plus de dettes financières à long terme. La valeur de marché de la dette à long terme avait été estimée en utilisant la valeur actualisée des cash-flows futurs pour les instruments non cotés en utilisant les taux accordés à la Société pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires.

**EXONHIT S.A. - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2011**  
Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

## 18. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre	
	2011	2010
Fournisseurs.....	428	548
Fournisseurs, Factures non Parvenues (FNP)..... (dépenses de sous-traitance R&D, honoraires...)	447	356
Fournisseurs d'immobilisations.....	30	-
<b>Dettes Fournisseurs et comptes rattachés.....</b>	<b>905</b>	<b>904</b>

L'évolution du poste Fournisseurs, Factures non parvenues est principalement due en 2011 à des dépenses supplémentaires de jetons de présence pour K€ 30, d'honoraires pour K€ 13, et de documentation pour K€ 12 par rapport à 2010.

## 19. DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre	
	2011	2010
Personnel, rémunération dues et congés payés.....	322	398
Primes.....	456	596
Organismes sociaux.....	376	438
Dettes fiscales.....	309	305
<b>Dettes fiscales et sociales.....</b>	<b>1 463</b>	<b>1 736</b>

Les dettes de personnel ont diminuées suite à la réorganisation de la filiale américaine entreprise dans le cadre de la nouvelle stratégie engagée.

Les dettes fiscales comprennent essentiellement la TVA sur article 259B du CGI (K€ 193) provenant principalement de refacturations de la filiale américaine (cette TVA fait l'objet d'une auto-liquidation et impacte donc aussi l'actif du bilan au poste « autres créances à court terme» (cf Note 10)).

## 20. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance correspondent principalement aux travaux de recherche et développement facturés aux sociétés Allergan et Pfizer avant le 31 décembre 2011 et devant être réalisés au cours de l'exercice 2012. Dans le cadre de la collaboration avec Allergan, ces produits constatés d'avance sont composés du montant des facturations émises pour les travaux du trimestre à échoir (cf Note 3).

Le montant de ces produits constatés d'avance s'élève à K€ 1.022 au 31 décembre 2011 par rapport à K€ 1.185 au 31 décembre 2010. La part de ce montant relative à la collaboration avec Allergan s'élève à K€ 930, contre K€ 1.132 au 31 décembre 2010.

**EXONHIT S.A. - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011**  
Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

## **21. INFORMATION SECTORIELLE ET GEOGRAPHIQUE**

La Société et sa filiale opèrent dans un seul secteur d'activité, les activités de recherche et développement dans le domaine de la génétique.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du total des actifs par zone géographique pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 :

*La ventilation du chiffre d'affaires a été effectuée en fonction de la localisation géographique des clients.*

(en milliers d'euros)	31 décembre 2011				
	France	Europe	Autre	U.S.A.	Total
Produits de recherche et développement.....	5	24	-	4.961	<b>4.990</b>
Subventions R&D.....	3				<b>3</b>
Perte d'exploitation.....	(6.016)			(2.569)	<b>(8.585)</b>
Total des actifs.....	15.145			2.458	<b>17.603</b>

Le tableau ci-dessous présente l'analyse du chiffre d'affaires, du résultat opérationnel et du total des actifs par zone géographique pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2010				
	France	Europe	Autre	U.S.A.	Total
Produits de recherche et développement.....	244	-	-	7.927	<b>8.171</b>
Subventions R&D.....				247	<b>247</b>
Perte d'exploitation.....	(4.147)			(2.828)	<b>(6.974)</b>
Total des actifs.....	28.172			3.089	<b>31.261</b>

La filiale américaine avait reçu en 2010 deux subventions du Gouvernement fédéral américain pour un montant K\$ 327 soit K€ 247 (subventions accordées à AclarusDx™ dans la maladie d'Alzheimer et au programme EHT 107 en oncologie).

## **22. EFFECTIFS**

L'effectif moyen de la Société sur les exercices 2011 et 2010 s'élève à 61 et 64 personnes respectivement. La Société employait au 31 décembre 2011, 50 personnes dont 3 dans sa filiale américaine Exonhit Therapeutics, Inc.

Pour les exercices 2011 et 2010, les charges de personnel se sont élevées à K€ 6 222 et K€ 6 561, respectivement.

**EXONHIT S.A. - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011**  
 Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

---

### 23. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010
Produits financiers.....	1 522	271
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement.....	9	13
Produits financiers sur titres de créances négociables.....	142	85
Provision intérêts à recevoir sur Placements.....	111	136
Provision prime de remboursement emprunt Obligations Convertibles (b).....	1 254	6
Divers.....	6	37
Charges financières .....	(1 365)	(2 230)
Intérêts sur emprunt obligataire convertible (a)....	(85)	(229)
Prime de remboursement emprunt Obligations Convertibles.....	(1 254)	
Provision prime de remboursement emprunt Obligations Convertibles (b).....		(1 254)
Perte financière liée au Prêt accordé à RedPath (c)	(22)	(741)
Provision dépréciation actions propres (d).....	(4)	(6)
Divers.....		
<b>Charges et produits financiers.....</b>	<b>(157)</b>	<b>(1 959)</b>

- (a) le montant des intérêts comptabilisés en charges financières au titre des emprunts obligataires convertibles s'est élevé à K€ 85 sur l'exercice 2011 (OC) et K€ 229 sur l'exercice 2010 (OC).
- (b) Le solde des obligations étant arrivé à maturité en novembre 2011, la provision pour prime de remboursement de K€ 1 254 a été reprise (cf. Note 13)
- (c) Cf. note 4.c Annexes 2010 (projet d'acquisition)
- (d) Le montant de l'action ayant subi une baisse en fin d'année, une provision pour dépréciation a été constatée dans les comptes afin d'en tenir compte dans l'évaluation du portefeuille du contrat de liquidité.

### 24. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Sur l'exercice 2011, des charges exceptionnelles liées à la réorganisation de la filiale américaine ont été comptabilisées pour un montant de K€ 491. Elles correspondent, hors écart de conversion, à :

- une dotation de provision égale au reliquat des loyers de la filiale américaine (K€ 180) à payer jusqu'à la fin du bail,
- une dotation de provision égale au montant des indemnités liées à la réorganisation (K€ 112),
- des amortissements exceptionnels liés à la fermeture des laboratoires et incluant des immobilisations corporelles (K€ 155) et incorporelles (K€ 43 dont K€ 32 liés aux Design Fees).

**EXONHIT S.A. - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2011**  
 Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

---

## 25. IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'écart entre l'impôt sur les sociétés calculé selon le taux en vigueur en France (34,43% en 2011 et en 2010) et le montant d'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Exercice	
	2011	2010
Résultat courant avant impôt.....	(8.202)	(9.077)
Taux d'impôt en vigueur en France .....	34,43%	34,43%
Produit d'impôt théorique.....	2.824	3.125
Incidence des crédits d'impôt recherche.....	1.103	1.329
Impact de la non activation des déficits fiscaux reportables et autres différences .....	(2.963)	(3.157)
Différences permanentes.....	139	32
<b>Produit/(charge) d'impôt effectif .....</b>	<b>1.103</b>	<b>1.329</b>

La société a une position nette d'impôt différé actif composée des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice	
	2011	2010
Impôts différés actifs :		
Impôts différés actifs sur report déficitaires (*). . . . .	32.162	29.254
Autres différences temporaires. . . . .	234	94
Impôts différés actifs, net. . . . .	32.486	29.347
Provision pour dépréciation. . . . .	(32.486)	(29.347)
<b>Impôts différés nets .....</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(\*) Les déficits fiscaux reportables présentés sont uniquement ceux d'Exonhit S.A. En effet, le taux d'imposition de la filiale américaine dépendant du niveau des résultats futurs, il est impossible d'estimer le montant des impôts différés actifs sur reports déficitaires

Par prudence, la Société a constaté une provision à hauteur de 100% du montant des impôts différés actifs nets.

Au 31 décembre 2011, la Société dispose de déficits reportables en France d'environ K€ 93 414 sans limitation de durée.

Au 31 décembre 2011, la Société dispose de déficits reportables d'environ K€ 5.647 au titre des pertes réalisées par Exonhit Therapeutics, Inc. aux Etats-Unis.

## 26. HONORAIRE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Les honoraires concernant les travaux de mission légale des commissaires aux comptes sont les suivants :

<b>Montant HT en milliers d'euros</b>	<b>Ernst and Young</b>	<b>A&amp;D</b>
<b>Audit</b>		
<i>Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés</i>		
- Exonhit SA	49,2	28,7
- Filiale intégrée globalement (Exonhit Therapeutics, Inc.)	47,2	
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</i>		
- Exonhit SA (*)	90,9	20,1
- Filiale intégrée globalement (Exonhit Therapeutics, Inc.)		
<b>Sous Total</b>	<b>187,2</b>	<b>48,8</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>		
Juridique, fiscal, social		
Autres		
<b>Sous Total</b>		
<b>Total</b>	<b>187,2</b>	<b>48,8</b>

(\*) Les prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes correspondent aux travaux réalisés dans le cadre de la revue limitée des comptes semestriels ainsi que des travaux réalisés dans le cadre du prospectus AMF.

## 27. TRANSACTIONS REALISEES AVEC DES PARTIES LIEES

Les opérations conclues avec des parties liées au cours de l'exercice ont toutes été réalisées à des conditions de marché normales.

Les rémunérations allouées aux membres du Directoire de la Société se sont élevées à K€ 881 au cours de l'exercice 2011, contre K€ 875 en 2010. Une somme de K€ 90 a été provisionnée dans les comptes 2011 au titre des jetons de présence de l'année 2011 pour les membres du Conseil de Surveillance, contre K€ 60 les années précédentes.

## 28. DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Au titre du droit individuel à la formation, le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 3 682 heures au 31 décembre 2011. Au cours de l'année 2011, 84 heures ont fait l'objet d'une demande de la part des salariés. Conformément aux principes comptables décrits au paragraphe 2.10, la Société n'a pas constaté de provisions à ce titre dans les comptes au 31 décembre 2011.

**EXONHIT S.A. - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2011**  
 Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

---

## 29. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Une synthèse des obligations contractuelles et des engagements commerciaux de la Société au 31 décembre 2011 est présentée dans les tableaux suivants :

Obligations contractuelles (en milliers d'euros)	Réf.	Total	Paiements dus à moins d'un an	Paiements dus de un à cinq ans	Paiements dus à plus de cinq ans
Dettes financières	(a)	-	-	-	-
Autres dettes	(b)	250	250	-	-
Obligations en matière de location-financement	(c)	15	15	-	-
Contrats de location simple	(d)	784	509	275	-
<b>Total</b>		<b>1 049</b>	<b>774</b>	<b>275</b>	-

Autres engagements commerciaux (en milliers d'euros)	Réf.	Total	Engagements à moins d'un an	Engagements de un à cinq ans	Engagements à plus de cinq ans
Lignes de crédit		-	-	-	-
Lettres de crédit		-	-	-	-
Garanties	(e)	31	-	31	-
Obligations de rachat		-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	(f)	10	-	10	-
<b>Total</b>		<b>41</b>	<b>-</b>	<b>41</b>	-

- (a) Cf. note 16.
- (b) Le contrat de consultant avec la société LFB Partners, créée par les fondateurs de la société, a fait l'objet d'un amendement en décembre 2011. Celui-ci prévoit des honoraires de K€ 500 pour la période s'achevant le 20 décembre 2013, dont K€ 250 ont été versés en décembre 2011. Au cours des deux années précédentes, la société a versé à LFB Partners un montant de K€ 350 par an au titre de ce contrat.
- (c) Il s'agit des redevances futures à payer au titre des contrats de crédit-bail. Cf. note 15.
- (d) Il s'agit des obligations de la société en matière de location de longue durée de véhicules et de location immobilière. Les baux commerciaux contractés par la Société sont tacitement reconduits en 2010 pour une durée de trois ans.
- (e) Dans le cadre de ses activités courantes, la Société accorde certaines garanties dont la plus significative au 31 décembre 2011 est la suivante :
  - 1,365 SICAV ayant une valeur d'origine de K€ 31, ont été nanties en faveur de l'organisme bailleur du siège social de la Société boulevard Masséna à Paris.
- (f) Un accord de licence pour un nouveau test diagnostique du cancer du sein a été signé en mai 2009 avec l'Institut Gustave Roussy (IGR). A la date de signature du contrat, K€ 30 ont été versés et comptabilisés en immobilisations incorporelles. Une provision de 10 K€ au titre de redevance annuelle pour l'exploitation des brevets a été constitué sur l'exercice 2011 et versée début 2012. Un versement de redevance annuelle de 10 K€ est également prévu en 2013.

**EXONHIT S.A. - NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2011**  
Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse

---

## **30. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

### *30.1. Obtention d'une subvention de la communauté européenne*

Le 5 mars 2012, la Société a annoncé avoir obtenu une subvention de K€ 418 de la Communauté Européenne dans le cadre de sa participation au consortium européen RESPONSIFY. Ce consortium de médecine personnalisée en oncologie rassemble 12 partenaires et a pour but d'identifier des biomarqueurs de réponse aux traitements anti-HER2 (Herceptine) et anti-angiogénique (Avastin), deux agents chimiothérapeutiques fréquemment utilisés pour traiter les femmes atteintes de cancer du sein, puis de transformer ces biomarqueurs en tests IVD marqués CE et donc approuvés pour une utilisation en pratique clinique courante. Exonhit est notamment responsable d'assurer la protection de la propriété intellectuelle générée autour des signatures et des tests dérivés, ainsi que le marquage CE et la commercialisation des tests prédictifs identifiés sur sa plateforme technologique. Cette subvention couvre plus de 70% des coûts estimés de ce programme pour la Société.

### *30.2. Eléments post-clôture relatifs aux parties liées*

En mars 2012, les contrats de travail des membres du directoire ont fait l'objet d'avenants prévoyant une clause d'indemnités de rupture en cas de licenciement, hors faute grave ou lourde, à la suite d'un changement de contrôle.